



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH- 139, rue Jean Chatel
B.P. 2030 - 97 488 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

Ref : n°0200594

A R R E T E N°59/A.R.H./I.R.S.

portant désignation de M le Docteur Tallet (Frank)
pour exercer, à titre provisoire, les fonctions de chef de service
du Laboratoire de Biochimie du Centre Hospitalier Départemental Félix-Guyon

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vigneron-Meleder (Huguette) ;

Vu les avis réglementairement requis ;

Sur proposition du Médecin Inspecteur Régional par intérim,

A R R E T E

Article 1^{er} . - M. le docteur Tallet (Frank) (biochimie) est désigné en qualité de chef de service à titre provisoire du laboratoire de biochimie du centre hospitalier de Saint-Denis (Félix-Guyon) (Réunion).

Article 2 . - Cette désignation prend effet à compter du 1er juillet 2007 et ne peut excéder un (1) an.

Article 3 . - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 10 mai 2007

La Directrice de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation

Dr Huguette VIGNERON-MELEDER